

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 19 mai 2000

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2000/INF/10
11 mai 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION— IPS KENYA 4961.04

Ce document doit être lu conjointement avec l'"Évaluation conjointe
PAM/HCR de l'IPS Kenya 4961.04" (WFP/EB.2/2000/3/2)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM
(http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).











| RECOMMANDATION AU PAM (SEPTEMBRE 1999) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|---|---|
| <p>Générale</p> <p>La ration alimentaire générale complète de 2100 kcal/personne/jour devrait être maintenue pour tous les réfugiés des deux zones d'installation.</p> | PAM/HCR | L'IPSR tient pleinement compte de cette recommandation, qui a été approuvée par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires en novembre 1999. |
| <p>Enregistrement des réfugiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec l'appui du gouvernement, le HCR et le PAM devraient définir conjointement des procédures pour évaluer l'ampleur et les conséquences des irrégularités dans l'enregistrement. | HCR/ gouvernement | Avec la participation du PAM, le HCR et le gouvernement ont adopté un nouveau système d'enregistrement des réfugiés en vue de l'opération de revalidation des cartes menée à Dadaab en février 2000. Ce système prévoyait la création d'une banque de données contenant les empreintes digitales des réfugiés âgés de 10 ans ou plus. Le Bureau national de l'enregistrement, le Ministère des affaires intérieures, le HCR et le PAM attendent les résultats de l'initiative de Dadaab pour examiner les enseignements tirés et définir des procédures pour vérifier l'exactitude du nombre de réfugiés. |
| <p>Distribution des vivres</p> <ul style="list-style-type: none"> • A Kakuma en particulier, le HCR, le PAM et les partenaires d'exécution devraient réexaminer la question de la distribution des vivres dans son ensemble, sans perdre de vue les problèmes de sécurité. Cet examen interinstitutions devrait prendre en considération les facteurs suivants: <ol style="list-style-type: none"> 1) le retour à une distribution mensuelle; 2) l'effort à fournir parallèlement pour améliorer la sécurité de la communauté afin de protéger les stocks vivriers des ménages; 3) l'analyse coûts/avantages du projet de PLA pour chaque camp; 4) l'évaluation des coûts/avantages relatifs du PAM par rapport à son partenaire d'exécution en tant que gestionnaire du PLA. | PAM/HCR / Réfugiés associés à la distribution des vivres | <p>Cette recommandation a été étudiée par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires qui l'a jugée inexécutable compte tenu de l'instabilité de la situation en matière de sécurité.</p> <p>Elle a conclu que la distribution mensuelle de vivres aurait pour conséquence des pertes de produits alimentaires au niveau des ménages, à cause des vols et des ravageurs, du fait de la période de stockage prolongée. Les réfugiées ont indiqué que la distribution mensuelle comporte pour elles un risque plus élevé sur le plan de la sécurité en raison des éventuels actes de violence liés aux vols de vivres.</p> |

| RECOMMANDATION AU PAM (SEPTEMBRE 1999) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|--|--|--|
| <p>Conformément aux prescriptions du mémorandum d'accord PAM/HCR, un dispositif de surveillance périodique, par sondage, de la sécurité alimentaire des ménages devrait être mis en place, afin de suivre les modes de consommation, la diversification du régime alimentaire, la répartition des vivres au sein de la famille, etc.</p> | <p>HCR/PAM/ FLM/CARE</p> | <p>Cette recommandation a été examinée par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires qui l'a intégralement approuvée. Ces activités seront entreprises grâce aux moyens en personnel accrus qui ont été prévus pour l'IPSR.</p> |
| <p>Indicateurs nutritionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenant que la majorité des réfugiés n'est plus dans une situation d'urgence critique, il serait utile d'inclure dans les enquêtes annuelles <u>des paramètres supplémentaires</u> tels que le rapport taille/âge, l'indice de masse corporelle des adultes et l'insuffisance pondérale à la naissance, qui permettraient d'évaluer la malnutrition chronique. <p>Afin d'améliorer le dispositif de surveillance de la santé et de la nutrition à Kakuma, un apport plus technique allant bien au-delà des conseils dispensés actuellement de temps à autre, est nécessaire. A Dadaab, l'enregistrement des données, l'analyse de leur collecte, leur interprétation et leur utilisation par MSF-B sont effectués de manière très professionnelle. Les mêmes normes devraient être requises à Kakuma.</p> | <p>HCR/ONG à vocation sanitaire/MSF (Dadaab) Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) (Kakuma)</p> | <p>Cette recommandation a été examinée par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires qui l'a intégralement approuvée. Le HCR et les ONG à vocation sanitaire associées continueront à mener des enquêtes nutritionnelles annuelles en prenant en compte les paramètres supplémentaires recommandés par la mission d'évaluation de 1999 et la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires de 1999.</p> |
| <p>Alimentation sélective</p> <p>Le HCR et le PAM devraient demander au partenaire d'exécution une évaluation du programme d'alimentation sélective, deux ans après la mise en application des modifications ci-dessus. Il faudrait alors envisager d'abandonner l'alimentation sélective au profit de la distribution de la ration générale, tout en poursuivant le programme d'alimentation thérapeutique et l'éducation nutritionnelle renforcée à l'intention des mères. Pour ce faire, un système bien organisé d'enregistrement des hospitalisations, des défaillances, des réadmissions, de la durée du séjour, etc. est nécessaire, ainsi qu'une collecte mensuelle scrupuleuse des données.</p> | <p>HCR/PAM/ MSF-B/FISCR</p> | <p>La nutritionniste de la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires de novembre 1999 a examiné cette recommandation et a conclu qu'il fallait chercher à abandonner l'alimentation sélective au profit de la distribution de rations générales. Un programme d'alimentation sélective en faveur d'un nombre limité de bénéficiaires (4000) était recommandé, compte tenu de la répartition démographique.</p> |

| RECOMMANDATION AU PAM (SEPTEMBRE 1999) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|---------------------------------|---|
| <p>Mineurs non accompagnés à Kakuma</p> <ul style="list-style-type: none"> Le HCR, le PAM et les partenaires d'exécution devraient passer en revue les objectifs du programme d'alimentation scolaire, mesurer si possible l'impact de l'intervention nutritionnelle spécifique d'origine et, compte tenu de ces éléments d'appréciation, évaluer les solutions possibles pour la poursuivre ou non. <p>Un lien devrait être établi entre la production de légumes, leur consommation et l'éducation nutritionnelle dans les écoles, de manière à ce que les garçons soudanais en particulier prennent conscience de la valeur nutritionnelle des ressources limitées dont ils disposent.</p> | HCR/PAM/ FLM/FISCR | La nutritionniste de la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires de novembre 1999 a examiné la répartition démographique de la population de réfugiés du camp de Kakuma. Compte tenu de cette analyse, elle a recommandé que le programme d'alimentation scolaire soit poursuivi avec pour objectif de satisfaire les besoins énergétiques supplémentaires (non couverts par la ration générale) des enfants âgés de huit à 18 ans. Chaque fois que cela est possible, une éducation nutritionnelle serait dispensée aux écoliers, y compris aux garçons. |
| <p>Commerce des produits alimentaires</p> <p>Le PAM/HCR devraient procéder à un suivi périodique des relations commerciales entre les réfugiés, les « intermédiaires » et les fournisseurs/acheteurs kényens. A ce titre, on étudierait: a) quelle est l'importance relative de l'aide alimentaire, utilisée pour des échanges; et b) si la quantité d'aide alimentaire (et non alimentaire) « exportée » des camps concorde avec les preuves subjectives faisant état de niveaux d'échange acceptables (et si non, pourquoi).</p> | HCR/PAM | Cette recommandation a été examinée par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires, qui a conclu que le suivi périodique des relations commerciales par le HCR/PAM envisagé ci-dessus ferait courir au personnel d'énormes risques sur le plan de la sécurité. Même si ce danger était minimisé, on pourrait également craindre que les informations recueillies soient très peu fiables étant donné que les réfugiés, les intermédiaires et les fournisseurs/acheteurs kényens ne sont guère enclins à divulguer des renseignements stratégiques sur le marché. Cette recommandation n'a donc pas été considérée comme exécutable. |
| <p>Vivres-contre-travail</p> <p>Une étude de faisabilité devrait être entreprise pour un projet pilote vivres-contre-travail à Kakuma portant sur la prise d'eau (provenant des crues saisonnières) et sur l'expansion de la culture maraîchère le long de la rivière. Elle devrait inclure une analyse coûts/avantages, y compris une évaluation de la participation de la communauté au suivi et à la gestion, et de l'incidence pour le PAM et le HCR sur le plan des ressources.</p> | HCR | La mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires a été informée que le HCR avait terminé les études de faisabilité concernant la construction de systèmes de prise d'eau dans la zone du camp de Kakuma et qu'elle n'avait pas été jugée acceptable en raison de son coût. |

| <p align="center">RECOMMANDATION AU PAM (SEPTEMBRE 1999)</p> | <p align="center">ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR</p> | <p align="center">MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000)</p> |
|--|--|---|
| <p>Priorités en matière de parité entre les sexes</p> <p>Les conclusions et les recommandations de l'étude sur la parité entre les sexes conduite par le PAM/HCR en 1997–98 devraient être révisées, actualisées et mises à la disposition de toutes les institutions partenaires.</p> | <p>HCR/PAM/ FLM/CARE</p> | <p>La recommandation est acceptée et les bureaux de pays du HCR/PAM ont déjà prévu d'actualiser l'étude et de diffuser les informations à leurs partenaires.</p> |
| <p>Réfugiés et population locale</p> <p>Le HCR, le gouvernement, le PAM et les partenaires d'exécution devraient conduire une étude de faisabilité portant sur les projets vivres-contre-travail, qui profitent à la population Turkana locale de Kakuma tout en réduisant les effets préjudiciables de l'installation de réfugiés sur une longue période.</p> | <p>HCR/ gouvernement/ PAM/FLM</p> | <p>La mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires a été informée que le HCR avait terminé les études de faisabilité concernant la construction de systèmes de prise d'eau dans la zone du camp de Kakuma et qu'elle n'avait pas été jugée acceptable en raison de son coût.</p> <p>Le PAM prévoit d'apporter une assistance supplémentaire aux populations des districts où se trouvent les réfugiés, par le biais de l'opération d'urgence envisagée au Kenya et de l'activité fondamentale visant à atténuer les effets des catastrophes menée au titre du programme de pays. Pour ce qui est de la population hôte, le HCR continuera à financer des travaux locaux tels que la construction d'écoles, de postes de police et de réseaux d'alimentation en eau, ainsi que les services de santé.</p> |
| <p>Coordination, planification et dotation en personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'action conjoint devrait être préparé (ou actualisé dans le cas de Dadaab) par le HCR, le PAM et les partenaires d'exécution avec des délais précis, indiquant entre autres: <ol style="list-style-type: none"> 1) la livraison et la distribution des vivres et des articles non alimentaires pour les 12 mois à venir; 2) une série d'indicateurs de suivi, la répartition du travail nécessaire pour les respecter, et le format des rapports; | <p>HCR/PAM/ FLM/CARE / MSF(B)/FISCR</p> | <p>Cette recommandation a été acceptée et sera dûment mise en œuvre une fois le personnel recruté et affecté.</p> |

| RECOMMANDATION AU PAM (SEPTEMBRE 1999) | ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR | MESURES PRISES PAR LA DIRECTION ET ACTIVITÉS ENTREPRISES À CE JOUR (AVRIL 2000) |
|---|--|---|
| <p>3) une matrice des activités des institutions à l'intérieur des camps;</p> <p>4) l'établissement de priorités en faveur de certaines activités par rapport à d'autres, de manière à ce que toute compression budgétaire suive des plans arrêtés au préalable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • une stratégie concernant plusieurs scénarios parmi lesquels: dispositif d'intervention en cas de changements majeurs du nombre des réfugiés, y compris d'afflux importants; rapatriement sur une grande échelle organisé par le HCR; fermeture des camps pour des raisons de sécurité et/ou par un décret du gouvernement; réduction des ressources imposée par les donateurs; changement dans les modalités de l'aide alimentaire dans le sens d'une plus grande autosuffisance et d'une réduction de la ration générale. | <p>HCR/ gouvernement/ PAM/FLM/ CARE/MSF-B/ FISCR</p> | |
| <p>Il faudrait préparer le plan d'action conjoint en mettant l'accent sur les résultats attendus et sur les rôles des institutions arrêtés d'un commun accord. Il devrait être renégocié et élaboré tous les 12 mois.</p> <p>Le PAM devrait examiner en particulier ses moyens en matière de personnel affecté aux camps, sur le plan des effectifs, de la formation et de l'ancienneté, de manière à répondre convenablement aux exigences du mémorandum. Il est par ailleurs recommandé que le HCR et le PAM, par le biais du plan d'action conjoint et de manière bilatérale, examinent sans délai les responsabilités respectives de chaque institution sur le terrain, et s'assurent qu'il est tenu compte de cet examen dans les profils de poste, les affectations de véhicules, etc.</p> | <p>HCR/PAM/ FLM/CARE/ MSF-B/FISCR</p> | <p>Cette recommandation est acceptée et les dispositions nécessaires sont intégrées à l'IPSR soumise à l'approbation du Conseil d'administration en mai 2000.</p> |